

Saint-Denis, le 08/04/2009

PREMIER CONCOURS INTERNE PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2009

RAPPORT DE JURY

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

1- Qualité de l'écriture

Globalement les productions écrites sont correctes, lisibles et les idées émises sont claires.

La présentation respecte les règles de l'épreuve.

Toutefois certaines copies sont encore émaillées de nombreuses fautes d'orthographe et de temps.

2- L'organisation de l'analyse

On regrettera que de nombreuses productions ne comportent pas la logique d'exposition avec les trois temps forts d'écriture que sont l'introduction, l'analyse commentée et la conclusion.

En général, l'enjeu du thème proposé n'est pas présenté de manière claire et précise.

Soit les textes sont analysés séparément et chronologiquement ou, le candidat établit une synthèse générale des documents sans en débattre.

Les idées des auteurs ne sont pas mises en concurrence et sont rarement commentées.

Il demeure encore trop de copies qui ne répondent pas aux questions posées.

La rigueur d'écriture dans la référence aux documents proposés (auteur, titre de l'article) est largement insuffisante.

Aucune copie ne fait état de dispositifs mis en place permettant de répondre aux difficultés des élèves et d'apporter des soutiens adaptés à leurs besoins.

L'apport, dans l'écriture, de l'expérience professionnelle et de connaissances personnelles, reste trop faible.

3- La programmation

Les programmations présentées consistent souvent en une énumération d'activités dont le lien entre

elles est parfois artificiel. Quand les compétences et les objectifs sont inventoriés, ils manquent de précisions et de cohérence.

Les programmations sont présentées soit sous forme linéaire par activités ou par domaines, ou par organigramme de projet, soit par tableaux de cycle présentant tout ou partie des entrées suivantes : compétences, objectifs, activités et évaluation.

Il manque toutefois dans ces présentations la lisibilité de la progression des apprentissages. La confusion objectifs d'apprentissage – activités demeure dans plusieurs copies.

Aucune programmation n'envisage les difficultés des élèves et les modalités de la prise en charge de ceux-ci.

4- La séquence

La notion de séquence est traitée de manière très hétérogène allant de la description d'une séance à une programmation d'activités.

La progression de l'apprentissage apparaît dans quelques copies.

On relèvera plusieurs erreurs ou oublis qu'il conviendrait d'éviter :

- la place de la séquence dans la programmation
- le niveau de classe non précisé
- les démarches mises en œuvre
- le rôle du maître dans l'appui aux élèves au cours de leur apprentissage
- les modalités de l'évaluation et la remédiation prévue.

EPREUVE D'ADMISSION

1/ Le dossier

Les normes d'écriture et de présentation du dossier définies par la circulaire sont respectées : 10 pages maximum, 2 exemplaires, une fiche descriptive, pas d'annexe.

Les dossiers sont de qualité variable.

La lisibilité pose encore des problèmes pour certains candidats : une fluidité d'écriture perturbée par de nombreuses fautes d'orthographe.

La référence aux programmes est obsolète chez certains en raison de présentation d'expérience très ancienne.

Les thématiques proposées sont inscrites dans les programmes.

Les contenus présentés sont divers : de la relation d'un projet disciplinaire ou pluridisciplinaire à un questionnement portant sur un apprentissage scolaire.

Certains thèmes sont plus centrés sur le métier de professeur des écoles.

2/ L'épreuve d'entretien

2.1/ L'exposé des réponses aux trois questions.

En général, quand le dossier est bien construit, l'exposé est de qualité.

Les candidats ont généralement des difficultés à dégager les enjeux des questions et à y répondre précisément.

On ne perçoit pas de plan de réponse ni de volonté d'articuler les questions entre elles. Il n'y a pas systématiquement d'introduction générale ni de conclusion à l'exposé.

Les candidats n'analysent pas la relation qu'il y a entre leur écriture et les questions qui souvent sont posées parce que le dossier n'est pas suffisamment précis ou ne traite pas d'un thème fort pourtant important dans l'expérience relatée.

Effectivement, au travers des questions, les membres de la commission cherchent à inscrire la réflexion du candidat dans les oublis ou dans les creux de leur narration.

Tous les candidats n'exploitent pas les dix minutes imparties, la majorité d'entre eux se situe autour de cinq minutes. Une seule candidate a dû être interrompue.

2.2/ L'entretien

Là encore, quand le dossier est bien construit, le candidat en maîtrise les contenus et les réponses sont claires et précises.

La distance par rapport à l'exposé s'effectue sans problème et un solide dialogue pédagogique se met en place témoignant de la part des candidats d'une très bonne maîtrise des savoirs pédagogiques.

Pour les autres, on regrette :

- un niveau de connaissances professionnelles bas
- une référence aux textes réglementaires insuffisante
- un appui sur l'expérience professionnelle très limité
- des confusions importantes dans les termes employés (exemple : « compétence » développée comme « une activité », « exercice » utilisé pour « situation d'évaluation »...)

- des réponses vagues, non argumentées ou non illustrées.

2.3/ L'entretien sur les ZEP

Tous les candidats qui choisissent cette épreuve facultative n'ont pas obligatoirement exercé en ZEP. Quand ils n'y ont jamais exercé, leur connaissance est donc très théorique, formelle quand ils sont capables d'en parler.

En général, l'historique de cette politique, les enjeux, les moyens alloués ne sont pas connus.

La distinction RAR – ZEP n'est pas claire.

Quand le jury aborde le métier d'enseignant en ZEP, on perçoit difficilement ce qui relève de la motivation à travailler dans ces zones, et du positionnement professionnel qu'il suppose.

Les arguments qui ressortent le plus souvent portent sur le nécessaire travail en équipe.

Pour les candidats qui y exercent effectivement, le jury apprécie alors l'engagement, la qualité de la réflexion sur la très grande difficulté scolaire, la recherche de solutions dans l'aide aux élèves.

RAYMOND OCTOR

IA – IPR

Responsable du 1^{er} concours interne de professeur des écoles

1er concours interne professeur des écoles	session 2009
---------------------------------------------------	---------------------

	Nbre postes au concours	Nbre d'inscrits	Nbre de présents	Nbre d'admissibles	Nbre d'admis
Public	13	23	11	7	5
	Inscrits/Nbre Postes	Présents/Inscrits	Admissibles/présents	Admis/présents	Admis/Admissibles
	176,92%	47,83%	63,64%	45,45%	71,43%

Privé	2	3	0	0	0
--------------	---	---	---	---	---

Epreuves d'admissibilité	Nbre composants	Note la + haute	Note la - haute	Moyenne à l'épreuve
1er sujet	8	31	11	21,5
2ème sujet	3	26	16	22,33
Tous sujets	11	31	11	21,73

Epreuves d'admission	Note la + haute	Note la - haute	Moyenne	Moyenne à l'épreuve
Entretien	36	10	23,29	24
Entretien sur la ZEP	7	0	5	

Résultats concours	Note la + haute	Note la - haute	Moyenne au concours
	67	34	49,29